

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 12 Avril 2018

L' an 2018 et le 12 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de Madame CONAN Marylène, Maire.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme LE MOAL Agnès, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, Mme LE DÛ Brigitte, M. MERCIER Jean-Jacques, Mme JONCHERET Catherine, M. SALAÛN Jean-Pierre, M. LEDAN David, Mme PAULAY Gaëlle, Mme NACOULMA Marie, M. SAMSON Ludovic, M. LUHERNE Xavier, M. CADETE Francisco, Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme HILBERT Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GIQUELLO Stéphane à M. MERCIER Jean-Jacques, M. CAREMIAUX Marc à M. LE CADRE Jean, Mme COURANT Emilie à Mme JONCHERET Catherine, M. LINO François à M. BROHAN Christophe, Mme CLEMENT Christine à Mme CONAN Marylène, M. DAUPHIN Eric à M. LUHERNE Xavier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 17

Date de la convocation : 05/04/2018

Date d'affichage : 05/04/2018

A été nommé secrétaire : M. SAMSON Ludovic

I - Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 1/Subvention à Néo Emplois
- 2/Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes - Exercice 2017
- 3/Comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes - Exercice 2017
- 4/Budget principal : affectation du résultat de la gestion 2017
- 5/Budget atelier relais : affectation de résultat de la gestion 2017
- 6/Budget Zone d'Activités de Kervendras : affectation du résultat de la gestion 2017
- 7/Budget annexe Zone d'Activités de Kervendras : clôture
- 8/Contributions directes - Année 2018 : fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières
- 9/Budget primitif 2018 : budget principal et budgets annexes
- 10/Intercommunalité - Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) : lutte contre le frelon asiatique - Soutien financier à la destruction des nids pour 2018

Compte Rendu réunion du 15/03 :

Mme Flipeaux refuse d'adopter le compte-rendu du dernier Conseil et demande à ce que cela soit inscrit dans le compte-rendu.

Après l'interrogation du maire sur le motif, celle-ci précise que c'est par rapport à la partie du compte-rendu qui concerne le club de gymnastique.

Après relecture du passage du compte-rendu sur le sujet, le Conseil municipal considère que celui-ci relate fidèlement les échanges, de même que Mme Flipeaux qui refuse cependant de le valider car elle ne comprend pas que ce sujet ait été évoqué en Conseil (*le maire précise que ce sujet concernant une association, devait être vu en Conseil du fait de la demande de subvention exceptionnelle de 5 000€*) alors que selon elle, des faits graves connus des élus et mettant en cause une association sulniacoise, avec intervention de la gendarmerie, sont passés sous silence.

Aux questionnements des élus sur l'association mise en cause et sur le fait que les élus auraient été informés de la situation, Madame Flipeaux ne veut donner aucune précision ...

Plusieurs élus s'insurgent de cette manière d'agir et de cette insinuation.

M.Cadete ne valide pas non plus le compte-rendu argumentant que des personnes lui ont dit que Mme Flipeaux aurait été "virée " du club et des soupçons de détournements d'argent auraient été avancés. Le maire précise que ces propos n'ont pas été tenus en Conseil et ne figurent donc pas au compte-rendu concerné.

Enfin, Mme le maire rappelle à Mme Flipeaux que les échanges, discussions de travail et propositions des commissions n'ont pas à être portées à la connaissance du public : elles sont soumises à la décision en Conseil municipal, qui est quant à lui ouvert au public.

En effet, comme lu dans un courriel reçu (par Mme le Maire) le 4 avril, Mme Flipeaux a annoncé aux adhérents de la nouvelle association Vitagym qu'elle vient de créer, qu'aucune subvention ne lui serait attribuée car les adhérents sont des adultes qui peuvent financer leur activité... alors que la décision en Conseil municipal était, comme indiqué dans le compte-rendu :

« Au moins quatre associations programment sur la commune, de la gym ou des activités similaires pour adultes, il est proposé de ne pas attribuer pour l'instant de subventions et de réunir les associations concernées afin de connaître leurs besoins en matériel et les possibilités de mutualisation et d'utilisation de la salle. »

Madame le maire rappelle que la réunion prévue est programmée au mercredi 16 mai.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 mars 2018 est adopté :

- Pour : 21

- Abstentions : 2

1/Subvention à Néo Emplois

Madame Agnès LE MOAL expose que par courrier du 6 mars 2018, Néo Emplois sollicite une subvention de la commune à hauteur de 2.80 € par habitant, soit un montant de 9 914.80 €, sur la base de la population municipale INSEE au 01/01/2018. Une subvention est accordée annuellement à cette association intercommunale qui vient en aide aux demandeurs d'emploi.

L'association Néo Emplois regroupe 2 activités distinctes et complémentaires : la gestion d'une association intermédiaire via ses 9 antennes et l'animation quotidienne de 6 Points Accueil Emploi.

Historiquement, Néo Emplois est une association intermédiaire (AI) agréée par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et présente depuis 25 ans sur le territoire via ses 9 implantations géographiques sous forme de bureaux d'accueil, dont 6 sont des Points Accueil Emploi : Quiberon, Auray, Sarzeau,

Surzur, Muzillac, Malansac, Questembert, Elven et Saint-Jean-Brévelay. Ceux-ci sont répartis pour bénéficier d'un maillage du territoire au plus proche des besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs. Néo emplois intervient également à Arzon, Carnac et Séné grâce à des permanences hebdomadaires dans les mairies ou à proximité de celles-ci.

Le cœur d'activité historique de l'association est l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) avec le retour à l'emploi des personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle. Cela se traduit par un accompagnement avec un conseiller pendant 24 mois maximum, dans un objectif de retour à l'emploi durable (CDD, CDI, formation...).

L'association de type loi 1901 a donc pour objectif de favoriser l'emploi durable des personnes en difficulté sur tout le sud du Morbihan dans des secteurs variés : hôtellerie/restauration, secrétariat, BTP, jardinage, etc. En ce sens, Néo Emplois est à la fois un outil de cohésion sociale et d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

Avant de procéder au vote, Madame le Maire demande à Monsieur Jean-Jacques MERCIER, Président de Néo Emplois, de bien vouloir quitter la séance. Sortie de Jean-Jacques MERCIER.

Compte tenu de l'objet de l'association, il est proposé au conseil municipal de :

- **DECIDER l'attribution à Néo Emplois d'une subvention de 9 914.80 €, correspondant à 2.80 € par habitant (population municipale INSEE au 01/01/2018) ;**
- **D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté : - pour : 21

Retour de Jean-Jacques MERCIER

2/Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes - Exercice 2017

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les recettes ont été légalement constatées et les dépenses suffisamment justifiées ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE, A L'UNANIMITE :

les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Comptable du Trésor concernant :

- Le budget général
- Les budgets annexes :
 - Atelier relais
 - Lotissement de Coët ruel
 - Lotissement de Keravello Nevez
 - Lotissement du Goh-Len
 - Lotissement "Le clos des Noisetiers"
 - Zone d'activités de Kervendras
 - Photovoltaïque du boulodrome
 - Lotissement "Le Clos Doris"
- Ces comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3/Comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes - Exercice 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean LE CADRE, Adjoint, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; a délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 qui peuvent se résumer ainsi :

Budget principal :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Credits de Reports	Decisions Modificatives	Total Budgetisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	7 246 687,24 €	0,00 €	2 082 095,00 €	300 000,00 €	7 546 687,24 €	0,00 €	0,00 €	4 160 665,86 €	4 160 665,86 €	3 386 201,38 €
Recette	7 246 687,24 €	0,00 €	2 599 340,00 €	300 000,00 €	7 546 687,24 €	0,00 €	0,00 €	3 445 437,40 €	3 445 437,40 €	4 101 549,78 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	507 245,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								715 258,40 €	715 258,40 €	
Fonctionnement										
Dépense	3 716 558,00 €	0,00 €	0,00 €	475 135,00 €	4 191 693,00 €	0,00 €	0,00 €	2 582 242,64 €	2 582 242,64 €	1 609 450,36 €
Recette	3 716 558,00 €	0,00 €	0,00 €	475 135,00 €	4 191 693,00 €	0,00 €	0,00 €	3 333 099,70 €	3 333 099,70 €	858 593,30 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	750 857,06 €	750 857,06 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	507 245,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 598,66 €	35 598,66 €	
Déficit										

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Budget Atelier Relais :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Credits de Reports	Decisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engage	Reste engage (B1)	Liquide (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	68 495,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 495,61 €	0,00 €	0,00 €	68 495,61 €	68 495,61 €	0,00 €
Recette	68 495,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 495,61 €	0,00 €	0,00 €	23 608,26 €	23 608,26 €	44 887,35 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								44 887,35 €	44 887,35 €	
Fonctionnement										
Dépense	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 275,65 €	1 275,65 €	23 724,35 €
Recette	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 032,63 €	25 032,63 €	-32,63 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 757,28 €	23 757,28 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								21 130,07 €	21 130,07 €	

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Budget lotissement Coët Ruel :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Credits de Reports	Decisions Modificatives	Total Budgetisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquide (B2)	Total Réalise (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	339 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	339 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 235,29 €	30 235,29 €	308 764,71 €
Recette	339 000,00 €	0,00 €	0,00 €	213 747,85 €	552 747,85 €	0,00 €	0,00 €	497 752,91 €	497 752,91 €	54 994,74 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	213 747,85 €	213 747,85 €	0,00 €	0,00 €	467 517,62 €	467 517,62 €	
Déficit				-213 747,85 €						
Fonctionnement										
Dépense	890 670,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	890 670,00 €	0,00 €	0,00 €	287 027,64 €	287 027,64 €	603 642,36 €
Recette	890 670,00 €	0,00 €	0,00 €	365 113,98 €	1 255 783,98 €	0,00 €	0,00 €	365 113,98 €	365 113,98 €	890 670,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	365 113,98 €	365 113,98 €	0,00 €	0,00 €	78 086,32 €	78 086,32 €	
Déficit				-365 113,98 €						
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	578 861,61 €	578 861,61 €	0,00 €	0,00 €	545 603,94 €	545 603,94 €	
Déficit				-578 861,61 €						

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Budget lotissement Keravello Nevez :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Credits de Reports	Decisions Modificatives	Total Budgetisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquide (B2)	Total Réalise (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	99 854,00 €	0,00 €	0,00 €	77 853,60 €	177 707,60 €	0,00 €	0,00 €	77 853,60 €	77 853,60 €	99 854,00 €
Recette	99 854,00 €	0,00 €	0,00 €	77 853,60 €	177 707,60 €	0,00 €	0,00 €	77 853,60 €	77 853,60 €	99 854,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	161 454,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	161 454,00 €	0,00 €	0,00 €	77 982,60 €	77 982,60 €	83 471,40 €
Recette	161 454,00 €	0,00 €	0,00 €	207 739,25 €	369 193,25 €	0,00 €	0,00 €	207 739,25 €	207 739,25 €	161 454,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	207 739,25 €	207 739,25 €	0,00 €	0,00 €	129 756,65 €	129 756,65 €	
Déficit				-207 739,25 €						
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	207 739,25 €	207 739,25 €	0,00 €	0,00 €	129 756,65 €	129 756,65 €	
Déficit				-207 739,25 €						

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Budget lotissement du Goh Len :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Credits de Reports	Decisions Modificatives	Total Budgetisé (A)	Engage	Reste engagé (B1)	Liquide (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	221 580,00 €	0,00 €	0,00 €	55 292,85 €	276 872,85 €	0,00 €	0,00 €	55 292,85 €	55 292,85 €	221 580,00 €
Recette	221 580,00 €	0,00 €	0,00 €	55 292,85 €	276 872,85 €	0,00 €	0,00 €	55 292,85 €	55 292,85 €	221 580,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	443 158,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	443 158,00 €	0,00 €	0,00 €	153 076,80 €	153 076,80 €	290 081,20 €
Recette	443 158,00 €	0,00 €	0,00 €	223 416,81 €	666 574,81 €	0,00 €	0,00 €	389 144,01 €	389 144,01 €	277 430,80 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	223 416,81 €	223 416,81 €	0,00 €	0,00 €	236 067,21 €	236 067,21 €	
Déficit				-223 416,81 €						
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	223 416,81 €	223 416,81 €	0,00 €	0,00 €	236 067,21 €	236 067,21 €	
Déficit				-223 416,81 €						

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Budget lotissement "Le Clos des Noisetiers" :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Credits de Reports	Decisions Modificatives	Total Budgetisé (A)	Engage	Reste engagé (B1)	Liquide (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	487 470,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	487 470,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	487 470,00 €
Recette	487 470,00 €	0,00 €	0,00 €	162 534,19 €	650 004,19 €	0,00 €	0,00 €	162 534,19 €	162 534,19 €	487 470,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	162 534,19 €	162 534,19 €	0,00 €	0,00 €	162 534,19 €	162 534,19 €	
Déficit				-162 534,19 €						
Fonctionnement										
Dépense	844 470,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	844 470,00 €	0,00 €	0,00 €	11 185,95 €	11 185,95 €	833 284,05 €
Recette	844 470,00 €	0,00 €	0,00 €	132 338,99 €	976 808,99 €	0,00 €	0,00 €	132 338,99 €	132 338,99 €	844 470,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	132 338,99 €	132 338,99 €	0,00 €	0,00 €	121 153,04 €	121 153,04 €	
Déficit				-132 338,99 €						
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	294 873,18 €	294 873,18 €	0,00 €	0,00 €	283 687,23 €	283 687,23 €	
Déficit				-294 873,18 €						

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Budget Zone d'Activités de Kervendras :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Credits de Reports	Decisions Modificatives	Total Budgetisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquide (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	0,00 €
Recette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								1 900,00 €	1 900,00 €	
Fonctionnement										
Dépense	147 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	147 500,00 €	0,00 €	0,00 €	708,03 €	708,03 €	146 791,97 €
Recette	147 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	147 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	147 500,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								708,03 €	708,03 €	
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								2 608,03 €	2 608,03 €	

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Budget photovoltaïque boulodrome :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Credits de Reports	Decisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquide (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0 747,09 €	11 247,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 247,09 €
Recette	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0 747,09 €	11 247,09 €	0,00 €	0,00 €	10 842,54 €	10 842,54 €	404,55 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 842,54 €	10 842,54 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 842,54 €	10 842,54 €	
Déficit										

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Budget lotissement "Le Clos Doris" :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Credits de Reports	Decisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquide (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	980,00 €	980,00 €	69 020,00 €
Recette	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								980,00 €	980,00 €	
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								980,00 €	980,00 €	

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

4/Budget principal : affectation du résultat de gestion 2017

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2017 du budget général. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION d'INVESTISSEMENT	
Recettes 2017	3 333 099.70	Recettes 2017	3 445 437.46
Dépenses 2017	2 582 242.64	Dépenses 2017	2 169 524.62
Solde	+ 750 857.06	Solde	+ 1 275 912.84
Report solde 2016	<u>0</u>	Report solde 2016	<u>- 1 991 171.24</u>
Solde cumulé	+ 750 857.06	Solde cumulé	- 715 258.40
		Restes à réaliser dépenses	1 042 000
		Restes à réaliser recettes	610 000
		<i>(Solde en tenant compte des Restes à réaliser)</i>	<i>- 1 147 258.40</i>

L'affectation suivante est proposée :

– Section d'investissement			
Recettes : Art. 1068	Réserves		750 857.06
Dépenses : Art. 001	Déficit reporté		715 258.40

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

5/ Budget atelier relais : affectation de résultat de la gestion 2017

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2017 du budget atelier relais. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION d'INVESTISSEMENT	
Recettes 2017	25 032.93	Recettes 2017	23 608.26
Dépenses 2017	1 275.65	Dépenses 2017	0
Solde	+ 23 757.28	Solde	23 608.26
Report solde 2016	<u>0</u>	Report solde 2016	- 68 495.61
Solde cumulé	+ 23 757.28	Solde cumulé	- 44 887.35
		Restes à réaliser dépenses	0
		Restes à réaliser recettes	0

L'affectation suivante est proposée :

– Section d'investissement			
Recettes : Art. 1068 Réserves		23 757.28	
Dépenses : Art. 001	Déficit reporté		44 887.35

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

6/Budget Zone d'Activités de Kervendras : affectation du résultat de la gestion 2017

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2017 du budget atelier relais. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION d'INVESTISSEMENT	
Recettes 2017	0	Recettes 2017	0
Dépenses 2017	707.63	Dépenses 2017	0
Solde	- 707.63	Solde	0
Report solde 2016	<u>-0.40</u>	Report solde 2016	- 1900
Solde cumulé	- 708.03	Solde cumulé	- 1 900
		Restes à réaliser dépenses	0
		Restes à réaliser recettes	0

Compte tenu du transfert de compétence, le budget va être clôturé, il est donc proposé d'affecter le résultat au budget général :

- 6521 – Déficit des budgets annexes : 2608.03

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

7/ Budget annexe Zone d'Activités de Kervendras : clôture

Madame le maire expose que suite au transfert de la compétence "zones d'activités", dans le cadre de la loi NOTRe, à Golfe du Morbihan Vannes agglomération, il convient de clôturer le budget annexe concernant la zone d'activités de Kervendras, pour lequel les comptes administratif et de gestion 2017 ont été approuvés.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Approuver la clôture du budget annexe "zone d'activités de Kervendras" ;**
- **Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette décision.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

8/ Contributions directes - Année 2018 : fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières

Madame le Maire expose que dans le cadre du vote du budget primitif 2018, il convient de fixer le taux des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières) pour l'année 2018.

L'état de notification des taux d'imposition de 2018 montre les évolutions suivantes des bases d'imposition prévisionnelles pour 2017 par rapport aux bases définitives de 2017 :

- Taxe d'habitation :	+ 3.145 %
- Taxe foncière (bâti) :	+ 3.268 %
- Taxe foncière (non bâti) :	+ 0.461 %

Pour rappel, les taux 2017 des différentes taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation :	18.92 %
- Taxe foncière (bâti) :	31.65 %
- Taxe Foncière (non bâti) :	52.88 %

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 1 402 078 €. Compte tenu du montant des allocations compensatrices d'un montant de 59 787 €, le produit fiscal attendu s'élève à 1 342 291 €.

Suite au débat lors de la réunion du conseil municipal du 15 mars dernier, à l'occasion de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, il est proposé au conseil municipal :

□ d'augmenter de 1 % les taux d'imposition et donc de les fixer à :

- Taxe d'habitation : 19.11 %
- Taxe foncière (bâti) : 31.97 %
- Taxe foncière (non bâti) : 53.41 %

Après en avoir délibéré, adopté par : - Pour : 18
- Contre : 4
- Abstention : 1

9/Budget primitif 2018 : budget principal et budgets annexes

VU la délibération N° 2018/012, en date du 15 mars 2018, portant débat sur le rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant les projets de budget primitif présentés en détail pour l'exercice 2018 qui s'établissent en recettes et en dépenses de la façon suivante

Le budget primitif de l'exercice 2018, concernant le budget général :

– BUDGET GENERAL

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 617 686.00	3 617 686.00
INVESTISSEMENT	5 523 658.40	5 523 658.40
TOTAL	9 141 344.40	6 141 344.40

Un élu fait observer que la dernière acquisition de bâtiment représente un investissement important pour en faire une location. Madame le Maire explique les raisons de l'acquisition et l'anticipation afin d'éviter une éventuelle expropriation dans le cadre de l'aménagement de ce secteur à proximité immédiate du centre bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte par :
– POUR : 21
– ABSTENTIONS : 2

Le budget primitif de l'exercice 2018, concernant le budget atelier relais :

– **BUDGET ATELIER RELAIS**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	25 000.00	25 000.00
INVESTISSEMENT	44 887.35	44 887.35
TOTAL	69 887.35	69 887.35

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte par :

- **POUR : 21**
- **ABSTENTIONS : 2**

Le budget primitif de l'exercice 2018, concernant le budget lotissement de Coët Ruel :

– **BUDGET LOTISSEMENT DE COET RUEL**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 000.00	642 956.32
INVESTISSEMENT	35 000.00	467 517.62
TOTAL	40 000.00	1 110 473.94

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte par :

- **POUR : 21**
- **ABSTENTIONS : 2**

Le budget primitif de l'exercice 2018, concernant le budget lotissement de Keravello Nevez :

– **BUDGET LOTISSEMENT DE KERAVELLO NEVEZ**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	32 000.00	184 756.65
INVESTISSEMENT	0	0
TOTAL	32 000.00	184 756.65

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte par :

- **POUR : 21**
- **ABSTENTIONS : 2**

Le budget primitif de l'exercice 2018, concernant le budget lotissement du Goh Len :

– **BUDGET LOTISSEMENT DU GOH-LEN**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	55 000.00	336 067.21
INVESTISSEMENT	0	0
TOTAL	55 000.00	336 067.21

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte par :

- **POUR : 21**
- **ABSTENTIONS : 2**

Le budget primitif de l'exercice 2018, concernant le budget lotissement Le Clos des Noisetiers :

– **BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES NOISETIERS**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	419 653.04	485 000.00
INVESTISSEMENT	680 000.00	762 534.19
TOTAL	1 099 653.04	1 247 534.19

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte par :

- **POUR : 21**
- **ABSTENTIONS : 2**

Le budget primitif de l'exercice 2018, concernant le budget photovoltaïque du boulo-drome :

– **BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE DU BOULODROME**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 100.00	14 944.54
INVESTISSEMENT	0	0
TOTAL	4 100.00	14 944.54

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte par :

- **POUR : 21**
- **ABSTENTIONS : 2**

Le budget primitif de l'exercice 2018, concernant le budget lotissement Le Clos Doris :

– **BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DORIS**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	295 980.00	0
INVESTISSEMENT	80 000.00	300 000.00
TOTAL	375 980.00	300 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte par :

- **POUR : 21**
- **ABSTENTIONS : 2**

10/Intercommunalité - Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) : lutte contre le frelon asiatique - Soutien financier à la destruction des nids pour 2018

Monsieur LE CADRE expose que par délibération du 31 mars 2016, le conseil municipal a décidé des modalités de prise en charge des frais de destruction des nids de frelons asiatiques, frelons communs, guêpes et abeilles.

1 – FRELONS ASIATIQUES :

En raison du caractère invasif du frelon asiatique et les risques qui affectent tant la sécurité publique que l'économie apicole et l'environnement, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération s'est investi dans la lutte contre le frelon asiatique en décidant de soutenir financièrement la destruction des nids sous certaines conditions :

Bénéficiaires de l'aide : les particuliers, les associations, les agriculteurs

Montant de l'aide : 50 % du coût de la dépense éligible

Barème des plafonds éligibles :

- nid situé de 0 à ≤ 5 mètres = 75 € TTC (85 € pour les îles) ;
- nid situé de 5 mètres à ≤ 10 mètres = 95 € TTC (105 € pour les îles) ;
- nid situé de 10 mètres à ≤ 20 mètres = 120 € TTC (130 € pour les îles) ;
- nid situé à plus 20 mètres = 180 € TTC (190 € pour les îles) ;
- au-delà de 15 mètres avec l'utilisation d'une nacelle = 400 € TTC (410 € pour les îles).

Période d'éligibilité de destruction des nids : 1er mai au 30 novembre 2017

Date limite d'instruction des dossiers et de versement des aides : 31 janvier 2019

Il est rappelé qu'à Sulniac, les nids de frelons asiatiques sont détruits gratuitement par le service technique municipal pour une intervention de destruction jusqu'à 5 mètres de hauteur. Au-delà, il y a intervention d'un désinsectiseur.

Il paraît donc opportun de créer un dispositif d'équité pour l'ensemble des habitants, par une prise en charge complémentaire à celle de Golfe du Morbihan Vannes agglomération :

Nature de la prise en charge :

- Nid situé à une hauteur inférieure à 5 mètres : destruction par les services techniques municipaux, gratuitement ;

- Nid situé à une hauteur supérieure à 5 mètres : versement d'une subvention alignée sur les conditions de Golfe du Morbihan Vannes agglomération.
- A la différence de Golfe du Morbihan Vannes agglomération, cette prise en charge concerne tout habitant (particuliers, associations, agriculteurs, entreprises, commerçants, etc...)

Golfe du Morbihan Vannes agglomération propose d'être le « guichet unique » pour cette action et dans ce cadre assure le traitement des dossiers et le versement de l'aide communale.

Le remboursement des aides avancées pour le compte de la commune, par l'agglomération, se fera en fin d'année par l'émission de titres de recettes. Cette prestation fera l'objet de la signature d'une convention entre Golfe du Morbihan Vannes agglomération et la commune.

2 – FRELONS COMMUNS, GUEPES et ABEILLES :

Rappel du dispositif décidé lors de la séance du 30 mars 2016 :

En ce qui concerne les frelons communs, guêpes et abeilles, **les nids présentant un danger**, sont détruits par les services techniques communaux s'ils sont situés à moins de 5 mètres de hauteur. Au-delà, il est fait appel à un désinsectiseur.

Toujours dans le même souci d'équité, il paraît juste que ces interventions soient gratuites pour le citoyen. La prise en charge peut se faire de la façon suivante :

- 1) Prise de contact avec la mairie et visite du lieu de nidification par un agent du service technique municipal, référent communal pour le frelon asiatique, pour la confirmation de la présence de frelons communs et de la situation dangereuse ;
- 2) Si nid situé à moins de 5 mètres : destruction par l'agent municipal, à titre gratuit ;

Si nid situé à plus de 5 mètres : prise de contact par l'agent municipal avec un désinsectiseur pour destruction ;

Transmission de la facture, par le désinsectiseur, en mairie de Sulniac pour paiement direct au désinsectiseur.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver les participations définies ci-dessus, tant en ce qui concerne les frelons asiatiques que les frelons communs, guêpes et abeilles ;**
- **D'accepter que Golfe du Morbihan Vannes agglomération soit le "guichet unique" pour l'action concernant le soutien financier de la destruction des nids de frelons asiatiques**
- **D'ouvrir les crédits nécessaires au budget 2018 et suivants ;**
- **Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération et notamment la convention avec Golfe du Morbihan Vannes agglomération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

**II - Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire :
compte rendu**

Motifs	Entreprises	Montant HT
Acquisition de jardinières en bois	ESAT Les Bruyères – Plumelec	2 705.80 €
Acquisition de matériel pour la maison de l'enfance : <ul style="list-style-type: none"> – équipement de la salle de cuisine pédagogique – lave-linge, sèche-linge, gamme professionnelle 	Ets FAUCHET – Sulniac	1 729.83 €
		4 656.00 €
Acquisition/installation de matériel informatique pour la maison de l'enfance et autres services	APOGEA - Quimper	9 372.20 €
Lotissement le Clos des Noisetiers : <ul style="list-style-type: none"> – mission SPS – Lot 1 / Terrassement – voirie – Lot 2 / Assainissement d'eaux usées, d'eaux pluviales et adduction d'eau potable 	3 C+ - Plouhinec	988 .00 €
	Colas Ouest – Vannes	68 915.74 €
	STPG – Muzillac	73 347.30 €

III - DPU

Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, rend compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

IV - Infos sur dossiers en cours

- Madame le Maire donne des informations concernant :
 - L'inventaire des zones humides : retour sur la réunion publique et la phase de consultation du public
 - L'étude du bocage dans le cadre de la révision du PLU
 - L'avancement du dossier de révision du PLU
 - La rando bretagne qui aura lieu à Sulniac, le 19 avril
 - La réception des travaux de la maison de l'enfance et propose une visite aux élus le samedi 5 mai

- Une "pétition" a été remise par les boulangers suite à la modification des stationnements près de leur commerce, sans aucune précision écrite sur l'objet de la revendication, mais seulement une liste de signature Pour/Contre. Il est fait un point sur le fonctionnement depuis les travaux.
- Le décès de l'ancien maire d'Altenbruch, cofondateur du jumelage,
- La fête du PNR le 9 juin prochain :
 - Conférence sur les oiseaux de Sulniac le vendredi 8 juin à 20 h 30 avec sortie "découverte des engoulevants"
 - Rappel des animations et ateliers à Elven pour le secteur le samedi 9 juin

V - Divers :

- Un élu fait remarquer qu'il est désespérant de voir toujours des déchets déposés auprès de certains conteneurs. Madame le Maire rappelle que bien que le Maire et les adjoints aient un pouvoir de police, il est difficile de l'exercer quand l'auteur est inconnu et qu'aucune adresse n'est retrouvée parmi les déchets déposés.
- A une question sur les occupations des futurs locaux de commerces et services de la résidence Stéphane Hessel, Madame le Maire informe qu'elle a demandé aux différents porteurs de projets de se positionner et qu'il y aura une réunion avant l'été pour étudier les différentes propositions et les souhaits. Elle fait un point sur les informations dont elle a connaissance. Elle précise que le déplacement de la pharmacie est un facteur important et informe les élus que la pharmacienne a fait le choix de l'architecte et qu'une esquisse a été réalisée. Elle précise qu'il s'agit d'un gros investissement.
- Maison 8 Rue du Goh-Len : Rappel de la visite sur place et des travaux à effectuer pour pouvoir louer le bâtiment, soit en totalité, soit seulement le rez-de-chaussée. Compte tenu des travaux d'isolation qui seraient importants à réaliser, il est décidé d'effectuer les travaux nécessaires à la location du rez-de-chaussée seulement.
- Numérotation dans les villages : Demande pour le village de Ste Marguerite. Il est précisé que les prochaines numérotations concerneront le village de La Hellaye, ensuite Kerdavid. Ste Marguerite pourrait être réalisé ensuite.

Séance levée à 22 h 50

En mairie, le 14/05/2018

Le Maire,

Marviène CONAN

